

Membres parents	Titre	Statut
Claudia Abi Nader	Membre	Présence
Daphney Bernavil	Membre	Présence
Nathalie Blanchet	Membre	Absence
Charline Cropsal	Membre	Présence
Isabelle Duval	Membre	Présence
Djillali Hami	Membre	Absence
Germain Labonté	Membre	Présence
Maria Neumann	Membre	Présence
Béline Nzengue	Membre	Absence
Alexandre Poulin	Membre	Présence
Claudia Sayavedra	Membre	Présence
Nassima Ziane	Membre	Absence
Membres participants		
Martin Contant	Représentant du personnel de soutien - SLESS-CSQ	Présence
Geneviève Cossette	Représentant du personnel professionnel	Absence
Daphné Jean-Baptiste	Représentant du personnel enseignant - SERL	Présence
Sylvie Lesage	Représentante des directions d'établissement	Absence
Membre représentant la Direction générale		
Jean-Sébastien DesRosiers	Directeur des Services éducatifs	Présence
Membres de la communauté		
Françoise Charbonneau	Représentante de la communauté CIVAPHL	Présence
Richard Cléroux	Représentant de la communauté Dysphasie Plus	Absence
Membres substitués		
Al Roubab Al Rifai	Substitut No. 3	Absence
Membres invités		
Marie-Hélène Beaulac	Directrice adjointe Services éducatifs	Présence

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance ;

Alexandre Poulin constate le quorum et ouvre la séance à 18 h31

2. Question du public ;

Aucune.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 05 Juin 2023 ;

Il est proposé par Claudia Abi Nader, secondée par Alexandre Poulin, d'adopter l'ordre du jour du 05 Juin 2023.

4. Adoption du procès-verbal du 08 Mai 2023 ;

Il est proposé par Maria Neumann d'adopter le procès-verbal du 08 mai 2023, tel que présenté.

CCSEDHAA 2023-06-05-002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivis au procès-verbal du 08 Mai 2023 :

- **FORMULAIRE TR-14 ET TR-15 :**

Ce sont deux formulaires distincts : le TR-14 est un formulaire permanent, qui nécessite un justificatif. Un billet médical émis par un professionnel de la santé est requis sinon la demande sera analysée par les professionnels du centre de services, et le TR15 est un formulaire pour condition temporaire.

Monsieur DesRosiers fait le suivi sur le transport : il informe les membres qu'il existe dans le guide aux parents sur le transport adapté, un formulaire à compléter, sur lequel il n'est pas spécifié que la présence du parent à l'arrêt est obligatoire. Monsieur Poulin souligne que cela devrait être consigné, et monsieur DesRosiers indique que trop de facteurs sont à considérer, notamment la préoccupation des incidents et des poursuites, l'âge et la condition des élèves, ainsi que la gestion du transport par les établissements.

- **PRESENTATION | CLIENTELE EN SOUTIEN LANGAGIER :**

Le suivi a été assuré par monsieur DesRosiers.

- **PRÉSENTATION DE LA VISION DU DÉPLOIEMENT DES PÔLES HDAA AU SECONDAIRE ;**

Monsieur DesRosiers commente le plan de localisation et revient sur le nombre d'élèves par classe HDAA. Il dresse un tableau succinct de la situation et indique le document a été déposé dans Teams. Il précise aussi que le service des ressources humaines travaille à répondre aux besoins des établissements en termes d'enseignants et de personnel de soutien technique.

Madame Beaulac explique que le plan présenté est le plan de localisation de la rentrée prochaine, pour trois types de clientèle :

- Soutien à l'apprentissage et à la socialisation,
- Soutien langagier
- Et soutien émotif

- **PLAN DE LOCALISATION EHDA**

Monsieur DesRosiers a fait le suivi sur la communication aux parents des écoles St-Gilles et le Tandem. L'information a été communiquée par courriel, et pour certains parents, de façon individuelle. Il n'y a eu aucune réclamation au service des plaintes. En ce qui concerne l'école Marcel-Vaillancourt, une journée d'accueil est prévue le 15 juin.

Une opération d'accompagnement a été déployée pour rediriger les élèves de la nouvelle école secondaire de Pont-Viau vers les écoles St-Martin, Mont Lasalle et St-Maxime.

Et pour finir, madame Blanchet étant absente, le suivi sur le courriel est reporté.

SUIVI

6. Présentation Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Dépôt de la recommandation officielle.

La présentation a été déposée dans le TEAMS de la rencontre du 8 mai.

Alexandre Poulin confirme avoir rempli le sondage. Voici les commentaires des membres parents :

- L'ensemble des membres est plutôt en accord avec le PEVR. À la lecture, nous ressentons les demandes ministérielles plutôt que le cœur du CSS de Laval. Il n'y a pas de couleur.
- Il est difficile d'accepter un plan sans savoir comment il sera réalisé. Il semble y avoir principalement des chiffres et des objectifs, mais sans plan d'action.
- Il est mentionné que, comme il s'agit des consignes du ministère, nous ne pouvons pas être en désaccord.
- La phase 2 du plan d'action devrait inclure le plan d'action, il s'agit ici de l'objectif légal, de l'idée générale.
- Un questionnement est soulevé à savoir si le 4% est facilement atteignable en deux ans. Il faut avoir les grandes lignes ainsi que les moyens pour les atteindre.
- Les chiffres ont été reçus sans éléments explicatifs, il manquait des informations, mais nous ne pouvons pas être en désaccord avec le seuil minimal du ministère.
- La cible est pour juin 2027, mais en juin 2024 il y aura un jalonnement pour pouvoir se situer en 2027
- Il serait souhaitable d'avoir une évaluation de la situation annuellement.
- Les stratégies mises en place devraient être partagées au CCSEHDAA.
- La présentation est claire, les objectifs étaient clairs, mais on a un doute persiste au niveau du support académique. Avec le manque d'enseignants, nous sommes sceptiques, on veut y croire, mais....
- Et si en 2027 les pourcentages ne sont pas atteints ?
- Le plan pour atteindre les objectifs aurait dû être inséré à même le PEVR, cela aurait facilité sa compréhension.
- Il est proposé par Germain Labonté, que le plan d'action pour atteindre les objectifs soient présenté annuellement au CCSEHDAA.

CCSEDHAA 2023-06-05-003

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur DesRosiers répond à certaines inquiétudes des parents :

- Des formations plus pointues sont offertes au personnel pour mieux outiller les intervenants

- Les directions font une régulation à l'aide du statut des exigences, qui leur permet de mieux identifier les élèves en difficulté
- Le PEVR est une charpente sur laquelle le Centre de services se basera pour déployer ses initiatives pour chacun des objectifs fixés

7. Budget-répartition des allocations pour les EHDA et soutien à l'intégration

Lucie Boissonneault, directrice du Service des finances, présente le budget de répartition des allocations. Après discussion, voici la résolution :

ATTENDU que selon la loi sur l'instruction publique (LIP), le CCSEHDAA doit donner son avis au Centre de services scolaire de Laval, sur l'affectation des ressources financières pour les services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU que selon la loi sur l'instruction publique (LIP), le Centre de services scolaire de Laval indique, annuellement, au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les ressources financières pour les services à ces élèves et l'affectation de ces ressources, en tenant compte des orientations établies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Il est proposé par Alexandre Poulin,

Et RÉSOLU

QUE les recommandations pédagogiques émises par le CREBP soient maintenues et mises en place afin de répondre aux besoins des élèves HDAA;

QUE l'ensemble des sommes associées aux élèves HDAA soient présentées au comité CCSEHDAA.

QUE le comité de répartition des ressources aille de l'avant auprès du ministère afin d'optimiser les montants accordés au bénéfice des élèves HDAA, et de l'indexer en coût de la vie.

QUE le Centre de services scolaire s'assure que la répartition du nombre d'élèves dans les classes spécialisées dû aux manques d'espaces revienne à la norme de l'année 2015- 2016 tout en tenant compte des besoins et capacités de ces élèves;

QU'ADVENANT que les paramètres budgétaires finaux du Centre de services scolaires ne puissent rencontrer les recommandations du CCSEHDAA citées plus haut, le Centre de services scolaire puisse en informer le CCSEHDAA afin qu'ensemble, nous puissions établir des pistes de solution.

CCSEHDAA 2023-06-05-004

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Comité aviseur pour le Plan d'intervention

Selon madame Beulac, toutes les directions d'école ont été rencontrées, elles ont travaillé conjointement sur 3 axes principaux concernant les plans d'intervention : l'arrimage primaire-secondaire, les rôles et responsabilités de chaque intervenant, et les phases de réalisation du plan d'intervention (processus et démarches). Madame Beulac explique le plan d'action discuté avec les directions, de façon détaillée.

Madame Beulac répond aux questions des parents :

- Il est toujours possible d'écrire des remarques et de personnaliser le plan d'intervention
- Les directions devront expliquer le plan d'intervention aux parents
- Plusieurs plans d'intervention ont des objectifs et des moyens qui relèvent de la flexibilité surtout en régulier, les techniciens en éducation spécialisée sont très actifs dans l'actualisation des plans, et cela fait partie des grands chantiers de l'éducation

Madame Jean-Baptiste précise que le plan d'intervention est un document évolutif, et que le besoin peut apparaître seulement au mois de janvier. Donc il peut y avoir élaboration et révision du plan au courant de l'année scolaire.

9. Planification de l'assemblée générale 2023-2024

Il n'y a aucun changement au bilan annuel

Monsieur Desrosiers propose la date du 25 Septembre 2023.

L'invitation sera envoyée à tous les parents d'enfants qui ont un plan d'intervention, accompagnée du projet d'ordre du jour.

10. Mot représentants des sous-comités :

a. Comité communication ;

Madame Claudia Sayavedra enverra dorénavant les courriels au secrétariat du comité qui assurera la communication à tous les membres. Elle explique aux membres le mandat de l'organisme ALPABEM.

b. Comité du prix persévérance ;

Les 600 certificats ont été mis sous plis, et les chèques ont été signés pour être remis aux 30 récipiendaires.

c. Comité aviseur CREBP ;

Ce point a été traité plus tôt dans l'ordre du jour.

d. Comité ententes extraterritoriales.

1 entente a été conclue aujourd'hui, vers l'école Lucien Pagé.

11. Mot du président ;

Monsieur Poulin fait l'annonce de sa démission.

12. Mot du représentant du comité de parents ;

Madame BERNAVIL informe les membres du résultat du vote pour les districts 1, 3 et 4. En ce qui concerne les plans d'intervention, elle rapporte aussi qu'une demande a été faite pour qu'une capsule explicative soit mise en ligne. Un suivi sera fait sur le plan de localisation.

SUIVI

13. Mot du directeur des Services éducatifs ;

Monsieur DesRosiers remercie la présidence pour son rôle, son implication et son leadership, et remercie aussi tous les membres du comité.

14. Varia ;

Aucun point.

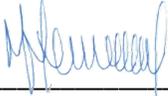
15. Levée de la séance.

À 21 h53, l'ordre du jour de cette séance étant épuisé, madame Beaulac en propose la levée.

CCSEDHAA 2023-06-05-003

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Charline Cropsal
Secrétaire exécutive



Maria Neumann
Présidente (au moment de l'adoption)